

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

30163300

125 JUIL 2023

Décision N° 30163300 / D/ MINSANTE/ SG/DEP/CEI/Hoe/2023 du 16 Juin 2023 Portant résiliation du marché N° 0047/M/ MINSANTE/CIPM/2020 du 16 juin 2020 passé avec les **ETS LES MERVEILLES** après Appel d'Offres National Ouvert N° 012/AONO/MINSANTE/CIPM/2020 relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Hôpital de District de Bafang.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 96/03 du 4 Janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la Santé ;
Vu la Loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 modifiée et complétée par l'Ordinance N2023/001 du 02 juin 2023 ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de la transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2013/093 du 3 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022, portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
Vu le marché N° 0047/M/ MINSANTE/CIPM/2020 du 16 juin 2020 passé avec les **ETS LES MERVEILLES** après Appel d'Offres National Ouvert N° 012/AONO/MINSANTE/CIPM/2020 relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Hôpital de District de Bafang ;
Vu l'ordre de service valant mise en demeure D56-83/OS/MINSANTE/SG/DEP/CEI/Hoe/2021 du 27 janvier 2021 ;
Vu le procès-verbal de constat de carence du marché du 27 juin 2023 ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

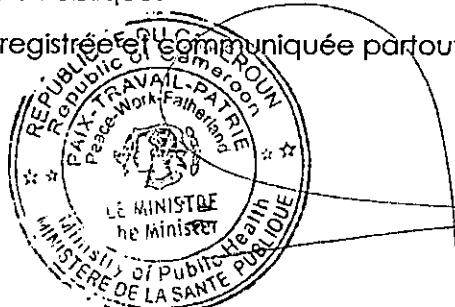
Article 1.- Le Marché N° 0047/M/ MINSANTE/CIPM/2020 du 16 juin 2020 passé avec les **ETS LES MERVEILLES** après Appel d'Offres National Ouvert N° 012/AONO/MINSANTE/CIPM/2020 relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Hôpital de District de Bafang est à compter de la date de signature de la **présente Décision**, résilié pour défaillance de l'entreprise, conformément aux dispositions de l'article 182 (e) du Code des Marchés Publics.

Article 2.- La présente Décision sera notifiée à l'entreprise par le Chef de Division des Études et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATION :

- CAB_MINSANTE
- MINMAP
- DG/ARMP
- DEP/MINSANTE
- SM/SDBF/DRFP/MINSANTE
- INTERRESSE
- CHRONO/ARCHIVES



Dr. MANAGUA MALACHIE